

**[CONTRATS / DISTRIBUTION]**

***Soldes***

***Avis de la DGCCRF sur la possibilité pour un commerçant d'arrêter de solder un article pendant les soldes***

Par un avis du 12 septembre 2014, la DGCCRF a estimé que le fait d'arrêter de solder un article pendant la période des soldes ne pouvait être toléré. En effet, les soldes visent à « *l'écoulement accéléré de marchandises en stock* ». Dès lors, cesser de solder un article au cours des soldes risquerait de créer une confusion de nature à tromper les consommateurs, et pourrait constituer une pratique commerciale trompeuse.

[DGCCRF, avis du 12 septembre 2014](#)